Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260716-DELIB2026_087-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 9 juillet 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Maire.

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Philippe PLARD, Pascale LEMEE, Vincent CHESNAIS, Aurélie RABAROT, Bernard CHRETIEN, Mickaël SEGUIN, Christian GUILBERT, Loïc REVEL, Michel RAFFRAY, Pierric LORY, Christian EON, Françoise LE ROUILLE, Laurence VERHAEGHE, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Armelle ROUXEL, Marylène MIZOULE, Hugues JOSSELIN, Dominique LEBARBIER, Céline SION et Antoine WIECKOWSKI, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Isabelle JOUFFE *(ayant donné pouvoir à Vincent CHESNAIS)*, Daniel LEVEQUE *(ayant donné pouvoir à Philippe PLARD)*, Aurélie NICOLAS *(ayant donné pouvoir à Pascale LEMEE),* Justine LE BELLANGER *(ayant donné pouvoir à Aurélie DUPAS),* Laëtitia LE BELLEGUY *(ayant donné pouvoir à Aurélie RABAROT).*

Secrétaire de séance : Mickaël SEGUIN

DELIBERATION 087/2026 : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Afin d'intégrer des dépenses complémentaires non prévues au budget primitif,
Loïc REVEL, Maire délégué, présente les modifications à apporter au budget principal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :
- VALIDE la décision modificative n° 1 au budget principal détaillée en annexe.
- Et AUTORISE Monsieur le Maire ou Loïc REVEL, Maire délégué, à signer les documents relatifs à cette décision budgétaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
M. LEBORGNE Maxime

